



Senato della Repubblica
Servizio delle prerogative,
delle immunità parlamentari e del contenzioso

MODULO A

XVII LEGISLATURA

DICHIARAZIONE PER LA PUBBLICITA' DELLA SITUAZIONE PATRIMONIALE

(Legge 5 luglio 1982, n. 441)

DICHIARANTE

Cognome	Nome	Data di nascita	Stato civile
PIANO	RENZO	14/9/37	CONIUGATO
Comune di nascita	Provincia (Sigla)	Comune di residenza	Provincia (Sigla)
GENOVA	GE	PARIGI (FRANCIA)	

SEZ. 1

BENI IMMOBILI (Terreni e Fabbricati)			
Natura del diritto (1)	Descrizione dell'immobile (2)	Comune e Provincia	Annotazioni
1. PROPRIETA'	FABBRICATO	PARIGI (FRANCIA)	QUOTA 50%
2. PROPRIETA'	FABBRICATO	PARIGI (FRANCIA)	QUOTA 100%
3. USUFRUTTO	FABBRICATO	MENZANO (GE)	QUOTA 20%
4. USUFRUTTO	FABBRICATO	MILANO (MI)	QUOTA 50%
5. USUFRUTTO	FABBRICATO	MILANO (MI)	QUOTA 50%
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

(1) Specificare se trattasi di: proprietà, comproprietà, superficie, enfiteusi, usufrutto, uso, abitazione, servitù, ipoteca.

(2) Specificare se trattasi di: fabbricato, terreno.

SEZ. 2

BENI MOBILI ISCRITTI IN PUBBLICI REGISTRI			
	CV. fiscali	Anno di immatricolazione	Annotazioni
Autovetture			
1.			
2.			
3.			
4.			
Aeromobili			
1.			
2.			
Imbarcazioni da diporto			
1.			
2.			

SEZ. 3

PARTECIPAZIONI IN SOCIETA'		
SOCIETA' (denominazione e sede)	Numero azioni quote possedute	Annotazioni
1. RPSAFESPA - MILANO	99%	
2. MH SRL - MILANO	90%	
3. SCI VOSGES - PARUGI (FRANCIA)	2%	
4. RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP SAS - PARUGI (FRANCIA)	34%	34% PIENA PROPRIETA' 3% USOFRUTTO
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

SEZ. 4

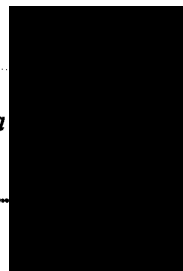
FUNZIONI DI AMMINISTRATORE O SINDACO DI SOCIETA'		
SOCIETA' (denominazione e sede)	Natura dell'incarico	Annotazioni
1. RPBW SRL - GENOVA	CONSIGLIERE DI AMMINISTRAZIONE	
2. SDFD SRL - GENOVA	CONSIGLIERE DI AMMINISTRAZIONE - PRESIDENTE CDA	
3. FONDAZIONE RENZO PIANO - GENOVA	PRESIDENTE	
4. RPSAFE SPA - MILANO	PRESIDENTE C.D.A.	
5. MH SRL - MILANO	PRESIDENTE C.D.A.	
6. RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP SAS PARIGI (FRANCIA)	CONSIGLIERE DI AMMINISTRAZIONE	
7. SCI VOSGES - PARIGI (FRANCIA)	GERENTE	
8.		
9.		
10.		

Annotazioni:

Sul mio onore affermo che la dichiarazione corrisponde al vero.

Data 12/11/2013

Firma



N°2042

N°10330-17

12

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES REVENUS 2012

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile **au plus tard le 27 mai**
ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois Cochez ▶
Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez : N° FIP ▶ 754718976424767893 A
N° fiscal ▶ 0974352441125 N
N° fiscal du conjoint ▶ [REDACTED]

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame DÉCLARANT 2 Monsieur Madame

Nom **PIANO**

Nom de naissance [REDACTED]

Prénoms **RENZO**

Date de naissance **14 09 1937**

Lieu de naissance **99 GENES ITALIE**

DÉPARTEMENT COMMUNE/PAYS DÉPARTEMENT COMMUNE/PAYS

Si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, cochez la case

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2013

Adresse [REDACTED]

NUMÉRO RUE
75004 PARIS
CODE POSTAL COMMUNE

Appartement
NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NBR DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2012 Indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2012 et la date du déménagement: **2012**

Adresse N° RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE NBR DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2013 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement: **2013**

Adresse N° RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE NBR DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case OUI NON

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Tél. _____ À _____ Le _____
Mél: cd@finaudec.com

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet OUI

SERVICES GESTIONNAIRES 078	SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
-------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012 Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Mariés M Céliataire C
 Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
 Pacsé(s) O

Date des changements en 2012

- Mariage X 2 0 1 2 Pacs X 2 0 1 2
 N° fiscal de votre conjoint
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012 B
 - Divorce/séparation/rupture de Pacs Y 2 0 1 2
 - Décès Z 2 0 1 2

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage
 > Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2012 et vous avez un enfant :
 • majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
 • décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 - Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L
 - Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011 E
Avantage en impôt limité à 120 €
 > Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2012 N
2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80% P
 Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions F
3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre:
 - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 • vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 • ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 • ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions W
 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S
 - Vous avez une pension de veuve de guerre G

B | PARENT ISOLÉ

T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2012 Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge F 1
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité G
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance
 PIANO GORGIO ETATS UNIS

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge H
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité I
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance
 Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% R
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J
 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

F | COORDONNÉES BANCAIRES utilisées pour le versement de la prime pour l'emploi ou des crédits d'impôt. Si ces coordonnées sont inexactes, joignez obligatoirement un RIB.

BIC IBAN

VOS REVENUS CONNUS

Les revenus imposables au titre de 2012 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous. Vous devez en vérifier l'exactitude et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

Déclarant 1 - Pensions et retraites CIPAV	6450 euros
Revenus ligne 2DA RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP	6450 euros
Revenus ligne 2EE SOCIETE GENERALE	1165392 euros
Revenus ligne 2CH SOGECAP	1165392 euros
Revenus ligne 2BH SOGECAP	3579 euros
	3579 euros
	32219 euros
	32219 euros
	32219 euros
	32219 euros

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{ER} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité connus	1AJ	244231	1BJ		1CJ		1DJ	
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>								
Autres revenus imposables connus <i>préretraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>								
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI	COCHEZ >	1BI	COCHEZ >	1CI	COCHEZ >	1DI	COCHEZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus	1AU		1BU		1CU		1DU	
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>								

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012	1AX	COCHEZ >	1BX	COCHEZ >	1CX	COCHEZ >	1DX	COCHEZ >
<i>Corrigez si le nombre est inexact</i>								
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année	1AV		1BV		1CV		1DV	
<i>Y compris heures supplémentaires exonérées</i>								

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant connu du RSA « complément d'activité »	FOYER	1 ^{ER} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	1BL	1CB		1DB	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Total des pensions, retraites, rentes connus	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{ER} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	1AS	65729	1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT		1CT		1DT	
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
	1AW	1BW	1CW	1DW

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

Produits des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21 %	2DA	1320518
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH	2EE	3579

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne le déduisez pas

Revenus des actions et parts	2DC	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	2CH	32219

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés	2TR	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG											
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2BH	32219										
Frais venant en déduction	2CA											
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB											
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables	2BG											
Déficits des années antérieures non encore déduits	2AA	06	2AL	07	2AM	08	2AN	09	2AQ	10	2AR	11
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)	2DM											

3 I PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24 % quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2012

Plus-value	3VG		Perte 2012	3VH	
<i>En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP</i>					

4 I REVENUS FONCIERS lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €	4BE	
Adresse de la location		
Revenus fonciers imposables	4BA	143313
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case	4BZ	COCHEZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer n'inclue pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration	0XX	
<i>Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.</i>		

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE</i>	6DE	8237
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs: <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI	1 ^{er} ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6GJ	2 ^e ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants...</i>): <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6EL	10000
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants...</i>)	6EM	10000
Déductions diverses	6GP	
	6GU	
<i>Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses</i>	6DD	80000

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction			
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France			
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 521 €</i>)	7UD		7UE 500
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>)	7UF		7UG 1380
- Report années antérieures: 7XS <input type="checkbox"/> 7XT <input type="checkbox"/>	7XU <input type="checkbox"/>	7XW	7XY <input type="checkbox"/>
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	7AC DÉCLARANT 1	7AE	7AG PERS. À CHARGE
Nombre d'enfants poursuivant leurs études	7AD	7AF	7AH
- Enfants à charge	7EA COLLEGE	7EC	7EF ENS. SUP.
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB COLLEGE	7ED	7EG ENS. SUP.
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2012			
- Enfants à charge	7GA 1 ^{er} ENFANT	7GB	7GC 3 ^e ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE 1 ^{er} ENFANT	7GF	7GG 3 ^e ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile:

• si en 2012 vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB	14436
• si en 2012 vous (<i>ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF	
• si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD	
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	NOMBRE >
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ	<input type="checkbox"/> COCHEZ >
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG	<input type="checkbox"/> COCHEZ >

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap	7GZ	
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD 1 ^{er} PERS.	7CE 2 ^e PERS.

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale - Immeuble collectif, sans réalisation d'un bouquet de travaux

Si vous avez réalisé une seule catégorie de travaux dans votre habitation principale située dans un immeuble collectif, remplissez les cases ci-dessous. Sinon, voir notice.

Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, année de l'offre de prêt:	2011 7WG <input type="checkbox"/> COCHEZ >	2012 7WE <input type="checkbox"/> COCHEZ >
---	--	--

Montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de:

10% 7TT	11% 7TU	15% 7TV
17% 7TW	26% 7TX	32% 7TY

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7VY	7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7VW	7VX
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7VU	7VT
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011	7VX	

8 I DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY DÉCLARANT 1	8CY
Plus-values connues en report d'imposition non expiré. <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT</i>		8UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger		
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif		8TI
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français		8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>		8FV
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>		8TT
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>		8UU

Déclaration des revenus fonciers 2012

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Notre conseil : déclarez vos revenus fonciers en ligne sur impots.gouv.fr, c'est plus simple. Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms M OU MME PIANO RENZO

Adresse complète du domicile ██████████
75004 PARIS

110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) —————

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SCI VORGES ██████████ 75004 Paris
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1* Immeuble 2* Immeuble 3* Immeuble 4* Immeuble 5* Immeuble 6*

111 Revenus bruts	<u>498</u>					A <u>498</u>
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	<u>155</u>					B <u>155</u>
113 Intérêts d'emprunt	<u>423</u>					C <u>423</u>
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	<u>-80</u>					D <u>-80</u>

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Dispositifs spécifiques

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Nom et prénom du locataire
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	██████████
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux ¹	Nombre de locaux	Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	151438		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	151438		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers; frais de procédure)	5875		
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance			
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)	384		
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2012 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	1766		
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2012			
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2011			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	8045		

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	143393		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	143393		

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

75004 PARIS

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 4

211

212

213

214

215

E 151438

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

240

F 8045

250

G

261

262

H

263

I 143393

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....
.....

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I 143313 € En cas de bénéfice, à reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H €	
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G €	
433 Total des autres frais et charges : case B + case F €	
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10700 € €	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10700 € €	
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431 €	
438 Total : ligne 436 + ligne 437 €	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10700 € €	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10700 € €	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2011	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420, * imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2012
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2002 € €	XXXXXXXXXXXXXX
2003 € € €
2004 € € €
2005 € € €
2006 € € €
2007 € € €
2008 € € €
2009 € € €
2010 € € €
2011 € € €
2012	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2011 € À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2012, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2009, 2010 ou 2011, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....
.....
.....

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales.

	DECLARANT 1		DECLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
	CGA DU VISEUR	SANS			CGA DU VISEUR	SANS
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés	5NB	5NH			5PB	5PH
Revenus imposables	5NC	5NI			5PC	5PI
Déficits	5NF	5NI			5PF	5PI
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NE				5PE	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déficits des années antérieures non encore déduits	SRN	SRQ	SRP	SRQ	SRR	SRW

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DECLARANT 1		DECLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
	CGA DU VISEUR	SANS			CGA DU VISEUR	SANS
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5HP				5JP	
Revenus imposables	5HQ				5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV				5JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HR				5JR	
Moins-values à long terme	5HS				5JS	
Moins-values nettes à court terme	5KZ				5MZ	
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés	5QB	5QH			5SB	5SH
Revenus imposables	5QC	5QI			5SC	5SI
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5QE	5QK			5SE	5SK
Plus-values de cession taxables à 16 %	5QD				5SD	
Jeunes créateurs: abattement de 50 %	5QL				5SL	
Agents généraux d'assurances, indemnités de cessation d'activité	5QM					
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TF	5TI			5VF	5VI

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DECLARANT 1		DECLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
	CGA DU VISEUR	SANS			CGA DU VISEUR	SANS
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH				5VH	
Revenus imposables	5KU				5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY				5MY	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KV				5MV	
Moins-values à long terme	5RW				5MW	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5JU					
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés	5HK	5IK			5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN			5SF	5OS
Déficits	5JJ	5SP			5SG	5OU
Inventeurs et auteurs de logiciels, produits taxables à 16 %	5TC				5VC	
Plus-values taxables à 16 %	5SO				5OT	
Jeunes créateurs: abattement de 50 %	5SV				5SX	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	5IT	5JT	5KT	5LT	5MT

N° 2042 CK - Impression: J.M.P. / M.E.B.J.F. - NATIONALE - 2013 01 4631250 - 6 ANS - 2013 126775



DÉCLARATION DES REVENUS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER 2012 PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

(Article 173-2 du Code général des impôts)

• NOM, PRÉNOMS : M OU MME PIANO RENZO

ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE : [REDACTED]

75004 PARIS

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration d'ensemble de vos revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative (renvois 1 à 10).

I. TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES (voir également tableau n° VII p. 9)			
<p>• TRAITEMENTS, SALAIRES (y compris les salaires d'associés et les rémunérations des gérants et associés)</p> <p>— TOTAL DES SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</p> <p>DÉCLARANT 1.....</p> <p>DÉCLARANT 2.....</p> <p>PERSONNES À CHARGE.....</p>	<p>NOM DU PAYS OU DE LA COLLECTIVITÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ ENCAISSÉ</p> <p>ITALIE</p>	<p>MONTANT DU REVENU (EN EUROS) 15</p> <p><i>Rappel : ces sommes sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France et dans les</i></p> <p>244231</p>	<p>À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU</p> <p>• 1 - TRAITEMENTS, SALAIRES •</p>
<p>• PENSIONS, RETRAITES, RENTES</p> <p>— TOTAL DES PENSIONS ET AVANTAGES EN NATURE</p> <p>DÉCLARANT 1.....</p> <p>DÉCLARANT 2.....</p> <p>PERSONNES À CHARGE.....</p> <p>— PENSIONS DE RETRAITE VERSÉES EN CAPITAL</p> <p>DÉCLARANT 1.....</p> <p>DÉCLARANT 2.....</p>	<p>ITALIE</p>	<p>59279</p>	<p>À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU</p> <p>• 1 - PENSIONS, RETRAITES, RENTES •</p>
<p>• RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX</p> <p>DÉCLARANT 1.....</p> <p>DÉCLARANT 2.....</p> <p>PERSONNES À CHARGE.....</p>			<p>À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS AU</p> <p>• 1 - RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX •</p>
II. PLUS-VALUES (à déduire) 2 15			
			<p>À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS</p> <p>• 3 et • 5 SAUF PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES 2</p>
III. REVENUS FONCIERS 1			
<p>ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS</p>	<p>NOM DU PAYS OU DE LA COLLECTIVITÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ ENCAISSÉ</p>		<p>SOUSCRIVEZ UNE DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS N° 2044</p>

N° 2047 - IMPRIMERIE NATIONALE - 2015-01-15/975 PO - Avril 2013 - 126 311

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

4 CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

400 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

401 Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu variable et valeurs françaises à revenu fixe

402 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à revenu variable

403 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable

410 RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME

411 Désignation des titres et des intermédiaires financiers

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
412 Date de la cession ou du rachat	30/06/2012		
413 Détermination du prix de cession des titres			
414 Valeur unitaire des titres	24,5		
415 Nombre de titres cédés	x 2200	x	x
416 Montant global (lignes : 414 x 415)	53900		
417 Frais de cession			
418 Montant net (lignes : 416 - 417)	53900		
419 Détermination du prix d'acquisition des titres			
420 Prix d'acquisition unitaire ou PMP	0		
421 Nombre de titres cédés	x 2200	x	x
422 Montant global (lignes : 420 x 421)			
423 Frais d'acquisition			
424 Prix de revient (lignes : 422 + 423)			
425 Résultat (ligne 418 - ligne 424) précédé du signe + ou - selon le cas	53900		
426 Résultat respectant les conditions pour bénéficier de la taxation à 19% (cf. notice)	x		
427 Résultat taxé à 19% (montants ligne 425 si ligne 426 cochée)	53900	*	*
428 Total à reporter ligne 461			= 53900
429 Résultat taxé à 24% (montants ligne 425 si ligne 426 non cochée)		*	*
430 Total à reporter ligne 463			=

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
431 Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres			
432 Montant des pertes imputées pour les titres concernés <i>Montant déjà compris ligne 425 (cf. notice page 5, cas particulier, annulation de titres)</i>			
440 COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS			
441 Date du versement du complément de prix			
442 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix			
443 Montant du complément de prix			
444 Complément respectant les conditions pour bénéficier de la taxation à 19% (cf. notice)			
445 Résultat taxé à 19% (montants ligne 443 si ligne 444 cochée)		*	*
446 Total à reporter ligne 461			=
447 Résultat taxé à 24% (montants ligne 443 si ligne 444 non cochée)		*	*
448 Total à reporter ligne 463			=

450 **RÉSULTATS DÉTERMINÉS DIRECTEMENT PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS OU LES PERSONNES INTERPOSÉES**

451 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
452 Résultat calculé (précédé du signe + ou - selon le cas)			
453 Résultat respectant les conditions pour bénéficier de la taxation à 19% (cf. notice)			
454 Résultat taxé à 19% (montants ligne 452 si ligne 453 cochée)		*	*
455 Total à reporter ligne 461			
456 Résultat taxé à 24% (montants ligne 452 si ligne 453 non cochée)		*	*
457 Total à reporter ligne 463			
460 RÉCAPITULATION	LIGNE 428	LIGNE 446	LIGNE 455
461 Total des différents types de cessions taxées à 19%	53900	*	*
462 Total à reporter ligne 921			53900
	LIGNE 430	LIGNE 448	LIGNE 457
463 Total des différents types de cessions taxées à 24%		*	*
464 Total à reporter ligne 901			

5 CLÔTURE DE VOTRE PEA

501 PEA 1 Nom et prénoms du titulaire		Date d'ouverture	
502 Nom et prénoms du gestionnaire			
503 Adresse du gestionnaire			
504 PEA 2 Nom et prénoms du titulaire		Date d'ouverture	
505 Nom et prénoms du gestionnaire			
506 Adresse du gestionnaire			

510 CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE

	PEA 1	PEA 2
511 Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture		
512 Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés		
513 Résultat (+ ou -) : ligne 511 - ligne 512		

Ligne 514 à 516 à compléter si vous avez affecté tout ou partie du montant ligne 511 dans des opérations visées au § "Exception" p. 7 de la notice

514 Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan		
515 Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 514 : ligne 512 x (ligne 514 / ligne 511)		
516 Gain net exonéré ou perte nette non imputable : ligne 514 - ligne 515		
517 Gain net ou perte nette : ligne 513 ou lignes (513 - 516)		

520 CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE

521 Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)		*
522 Total à reporter cadre 9 ligne 912		
523 Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)		*
524 Total à reporter cadre 9 ligne 911		

920	OPÉRATIONS RELEVANT SUR OPTION DU TAUX DE 19%: REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)	
921	Valeurs mobilières et droits sociaux: ligne 462	53900
922	Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation 2074-I > ligne 420	
923	Expiration des reports d'imposition: 2074-I > ligne 603	
924	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite: 2074-DIR > ligne 611	
925	Cessions de titres réalisées par les impatriés: 2074-IMP > ligne 610	
926	Total (précédé du signe + ou -)	53900

930	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI	
931	Mise en report: 2074-I > ligne 230	
932	Expiration du report - taxation à 24%: 2074-I > ligne 602	
933	Expiration du report - taxation à 19%: 2074-I > ligne 604	

10 DÉCLARATION *Si vous avez transféré votre domicile fiscal à l'étranger en 2012 consultez la notice cadre 10 "cas particulier: exit tax".*

1000	Exit-tax: détermination des gains nets taxables sur la 2074-ET-D (cf. notice)	
1001	Exit-tax: transfert entre le 1.06.2012 et le 28.09.2012: report des résultats de la 2074-ET (cf. notice)	

1010 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES

1011	Opérations taxées à 24%	
	Report du gain constaté ligne 908	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VG	

1012	Opérations sur PEA taxées à 22,5%	
	Report du gain constaté ligne 911	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VM	

1013	Opérations sur PEA taxées à 19%	
	Report du gain constaté ligne 912	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VT	

1014	Opérations taxées sur option à 19%	
	Report du gain constaté ligne 926	53900
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3SA	53900

1015	Plus-values en report d'imposition article 150-0 D bis	
-1	Mise en report d'imposition	
	Report gain constaté ligne 931	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3WE	

-2	Expiration du report report d'imposition dans le délai de 5 ans - taxation à 24%	
	Report gain constaté ligne 932	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3SB	

Totaux cumulés de la rubrique 410*A reporter ligne 461*

Total 1	Total 2	Total 3	Total 4	Totaux cumulés				
53900	+		+		+		=	53900

A reporter ligne 463

Total 1	Total 2	Total 3	Total 4	Totaux cumulés				
	+		+		+		=	

TRADUZIONE INFORMALE

DICHIARAZIONE REDDITI 2012

Direzione generale delle finanze pubbliche

n. FIP 754718976424767893 A

n. codice fiscale 0974352441125 N

n. codice fiscale del congiunto

Dichiarante 1

Cognome: Piano

Nome: Renzo

Data nascita: 14/09/1937

Luogo nascita: Genova, Italia (dipart. 99)

Dichiarante 2

A Situazione del nucleo familiare ai fini fiscali

Coniugati

C Persone a carico nel 2012

Figli a carico (numero di figli non coniugati di età inferiore a 18 anni al 1° gennaio 2012 o nati nel 2012 o portatori di handicap di qualsiasi età: 1

Anno di nascita:

Cognome, nome, data e luogo di nascita:

F Coordinate bancarie

Redditi noti

I redditi imponibili relativi al 2012 di cui l'amministrazione è a conoscenza a questa data sono indicati di seguito.

Dichiarante 1 - Pensioni	6.450 euro
CIPAV (Cassa pensionistica per liberi professionisti)	6.450 euro
Redditi riga 2DA	1.165.392 euro
RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP	1.165.392 euro
Redditi riga 2EE	3.579 euro
SOCIETE GENERALE	3.579 euro
Redditi riga 2CH	32.219 euro
SOGECAP	32.219 euro
Redditi riga 2BH	32.219 euro
SOGECAP	32.219 euro

1 Retribuzioni, salari, premi all'occupazione, pensioni e rendite

Retribuzioni, salari

Redditi da attività note Dichiarante 1 (1A): 24.4231

Pensioni, rendite

Totale pensioni e rendite note Dichiarante 1 (1AS): 65.729

2 Redditi da valori e capitali mobiliari

Proventi da azioni e quote soggette a prelievo liberatorio del 21% (2DA): 1.320.518

Proventi di investimenti soggetti a prelievi liberatori diversi (2EE): 3.579

Redditi che danno diritto a detrazione

Proventi di contratti di assicurazione vita e capitalizzazione della durata di almeno 6 o 8 anni

(2CH): 32.219

Altri

Redditi delle righe 2DC, 2CH, 2TS, 2TR già soggetti a oneri sociali con CSG (contributo sociale generalizzato) deducibile

(2BH): 32.219

4 Rendite fondiarie

Rendite fondiarie imponibili

(4BA): 143.313

6 Spese e oneri deducibili

CSG deducibile calcolato sui redditi patrimoniali

8.237

Alimenti versati a figli maggiorenni (sentenza definitiva prima del 2006) 1° figlio 2° figlio

Altri alimenti versati a figli maggiorenni

(6EL)10.000 (6EM)10.000

Deduzioni diverse

(6DD): 80.000

7 Riduzioni e crediti d'imposta

Donazioni a enti con sede in Francia

Donazioni a enti di assistenza a persone bisognose (max 521 euro)

(7UD) 500 (7UE) 500

Altre donazioni (associazioni di pubblica utilità, enti di interesse generale, partiti politici)

(7UF) 1.380 (7UG) 1.380

Spese per collaboratori familiari

(7DB) 14.436

8 Altro

Persone domiciliate in Francia che percepiscono redditi all'estero

Redditi esteri imponibili in Francia che diano diritto a un credito d'imposta pari all'importo dell'imposta francese



Dichiarazione delle rendite fondiarie 2012**100****Stato civile e domicilio**

Cognome e Nome

PIANO RENZO

Indirizzo completo del domicilio

- 75004 - PARIGI

110**Quote di società immobiliari o di fondi di investimento immobiliari****non passibili dell'imposta sulle società**

Nome e indirizzo delle società: Immobile 1

- 75004 - PARIGI

Immobile 1

111 Rendite lorde 498

A 498

112 Spese e oneri (salvo *interessi ipotecari*) 155

B 155

113 Interessi ipotecari 423

C 423

114 Utile (+) o passivo (-) -80

D -80

Proprietà rurali**Caratteristiche delle proprietà** (se del caso, barrare le caselle che corrispondono alla vostra situazione)**Cognome e nome dell'inquilino**

Immobile 1:

Immobile 1: numero di locali 1

210 Entrate**Immobili dati in locazione**

211 Affitti (o canoni d'affitto) lordi incassati

151.438

215 Totale delle entrate:

(righe da 211 a 214)

151.438

220 Spese e oneri

221 Spese d'amministrazione e di gestione

(Retribuzioni di custodi e portieri;

remunerazioni, onorari e commissioni corrisposte a terzi; spese procedurali)

5.875

222 Altre spese di gestione : 20 € per locale

20

224 Spese per riparazioni, manutenzione e migliorie (riempire anche la voce 400)

384

227 Imposte fondiarie, tasse annesse del 2012

(Imposta per la rimozione dei rifiuti domestici: v. nota)

1.766

240 Totale delle spese e degli oneri: righe da 221 a 229-riga 230

8.045

260 Rendite fondiarie tassabili

261 Riga 215-riga 240-riga 250

143.393

263 Utile (+) o passivo (-) : riga 261+ riga 262

143.393

Proprietà rurali e urbane

Data d'acquisto dell'immobile: Indirizzo (n. civico, via, comune e codice postale):

- 75004 - PARIGI

Immobile 4

Immobile 5

Immobile 6

Immobile 7

Immobile 8

Numero di locali

Numero di locali

Numero di locali

Numero di locali

Numero di locali

215

E 151438

240

F 8045

263

I 143393

Calcolo del risultato fondiario, ripartizione del passivo*In caso di utile, riportare nella casella 4ba della Sua dichiarazione n° 2042***420 Risultato: Utile (+) o passivo totale: casella D + casella I**

143.313 €

DICHIARANTE 1**DICHIARANTE 2****Regime della dichiarazione controllata**

Redditi imponibili

5QC 392649

4 CESSIONI DI VALORI MOBILIARI, DIRITTI SOCIALI E TITOLI ASSIMILATI

	TITOLO 1	TITOLO 2	TITOLO 3
412	<u>Data della cessione o del riacquisto</u> 30/06/2012		
413	Determinazione del prezzo di cessione dei titoli		
414	<u>Valore unitario dei titoli</u>	24,5	
415	<u>Numero di titoli ceduti</u>	X 2200	X
416	<u>Importo globale (righe 414x415)</u>		53.900
418	<u>Importo netto (righe 416-417)</u>		53.900
419	Determinazione del prezzo d'acquisto dei titoli		
420	<u>Prezzo d'acquisto unitario o PMP (Prezzo Medio Ponderato)</u>		0
421	<u>Numero di titoli ceduti</u>	X 2200	X
425	<u>Risultato (riga 418- riga 424) preceduto dal segno + o - a seconda dei casi)</u>		53.900
426	<u>Risultato che rispetta le condizioni per beneficiare della tassazione al 19% (cfr.nota)</u>		X
427	<u>Risultato tassato al 19% (importi riga 425 se riga 426 barrata)</u>		53.900
428	<u>Totale da riportare alla riga 461</u>		= 53.900
450	RISULTATI DETERMINATI DIRETTAMENTE DAI VOSTRI INTERMEDIARI FINANZIARI O DA PERSONE INTERPOSTE		
	TITOLO 1	TITOLO 2	TITOLO 3
460	<u>RIGA 428</u>	<u>RIGA 466</u>	<u>RIGA 455</u>
461	Totale dei diversi tipi di cessioni tassate al 19%		53.900
462	<u>Totale da riportare riga 921</u>		<u>= 53.900</u>
920	OPERAZIONI BASATE SULL'OPZIONE DEL TASSO DEL 19%: RIPORTO DEI RISULTATI (PRECEDUTO DAL SEGNO + o -)		
921	<u>Valori mobiliari e diritti sociali: riga 462</u>		53.900
926	<u>Totale (preceduto dal segno + o -)</u>		53.900
1014	Operazioni tassate su opzione al 19%		
	<u>Ripporto del guadagno constatato riga 926</u>		53.900
	<u>Totale da riportare sulla dichiarazione 2042C riga 35A</u>		<u>53.900</u>

REDDITI

QUADRO RN - Determinazione dell'IRPEF

SISTEMI S.P.A. - Via Antonelli, 10 - 10093 COLLEGGNO (TO) - Conforme al Provvedimento del 31/01/2013 e successive modificazioni

QUADRO RN IRPEF	REDDITO COMPLESSIVO	Reddito di riferimento per agevolazioni fiscali	Credito per fondi comuni di cui: di quote RE, RC e RR	Previdenza complementare credito per fondi comuni	Reddito minimo da partecipazione in società non operative	
RN1	303.510,00	303.510,00	,00	,00	,00	303.510,00
RN3	Oneri deducibili					105,00
RN4	REDDITO IMPONIBILE (RN1 col. 5 + RN1 col. 2 - RN1 col. 3 - RN3; indicare zero se il risultato è negativo)					303.405,00
RN5	IMPOSTA LORDA					123.634,00
RN6	Detrazione per coniuge a carico					,00
RN7	Detrazione per figli a carico					,00
RN8	Ulteriore detrazione per figli a carico					,00
RN9	Detrazione per altri familiari a carico					,00
RN10	Detrazione per redditi di lavoro dipendente					,00
RN11	Detrazione per redditi di pensione					,00
RN12	Detrazione per redditi assimilati a quelli di lavoro dipendente e altri redditi					,00
RN13	TOTALE DETRAZIONI PER CARICHI DI FAMIGLIA E LAVORO (somma dei righe da RN6 a RN12)					,00
RN14	Detrazioni canoni di locazione (Sez. V del quadro RP)					,00
RN15	Detrazioni per oneri indicati nella Sez. I del quadro RP (19% dell'importo di riga RP20)					,00
RN16	Detrazioni per spese indicate nella Sez. III A del quadro RP (41% dell'importo di riga RP48)					,00
RN17	Detrazione per spese indicate nella Sez. III A del quadro RP (36% dell'importo di riga RP49)					,00
RN18	Detrazione per spese indicate nella Sez. III A del quadro RP (50% dell'importo di riga RP50)					,00
RN19	Detrazione per gli oneri di cui alla Sez. IV del quadro RP (55% dell'importo di riga RP65)					,00
RN20	Detrazione per gli oneri di cui alla Sez. VI del quadro RP					,00
RN21	Detrazione riconosciuta al personale del comparto assicurato, difeso e soccorso (rige RC13)					,00
RN22	TOTALE DETRAZIONI D'IMPOSTA (RN13 + RN14 col. 3 + somma dei righe da RN15 a RN21)					,00
RN23	Detrazione spese sanitarie per determinate patologie (19% dell'importo di colonna 1 rigo RP1)					,00
RN24	Crediti d'imposta che generano residui					,00
RN25	TOTALE ALTRE DETRAZIONI E CREDITI D'IMPOSTA (somma dei righe RN23 e RN24)					,00
RN26	IMPOSTA NETTA (RN5 - RN22 - RN23; indicare zero se il risultato è negativo)					123.634,00
RN27	Credito d'imposta per altri immobili - Stato Abruzzo					,00
RN28	Credito d'imposta per abitazione principale - Stato Abruzzo					,00
RN29	Crediti residui per detrazioni incapienti (di cui ulteriore detrazione per figli)					,00
RN30	Crediti d'imposta per redditi prodotti all'estero (di cui derivanti da imposte figurative)					,00
RN31	Crediti d'imposta					,00
RN32	RITENUTE TOTALI					117.164,00
RN33	DIFFERENZA (RN26 - RN27 - RN28 - RN29 col. 2 - RN30 col. 2 - RN31 col. 1 - RN31 col. 2 + RN32 col. 3 - RN32 col. 4) se tale importo è negativo indicare l'importo prelevato dal taglio mens.					6.470,00
RN34	Crediti d'imposta per le imprese e i lavoratori autonomi					,00
RN35	ECCEDENZA D'IMPOSTA RISULTANTE DALLA PRECEDENTE DICHIARAZIONE					3.210,00
RN36	ECCEDENZA D'IMPOSTA RISULTANTE DALLA PRECEDENTE DICHIARAZIONE COMPENSATA NEL MOD. F24					3.210,00
RN37	ACCONTI					6.540,00
RN38	Restituzione bonus					,00
RN39	Importi emendati dal sostituto per detrazioni incapienti					,00
RN40	Importi da trattare o da rimborsare risultante dal Mod. 730/2013					,00
Determinazione dell'imposta	RN41 IMPOSTA A DEBITO					,00
	RN42 IMPOSTA A CREDITO					70,00
	RESIDUO DELLE DETRAZIONI E DEI CREDITI D'IMPOSTA					
	RN43 Residuo RN25					,00
	Residuo RN24 col. 3					,00
Altri dati	RN50	Reddito abitazione principale				762,00